

2026-06B-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260625-2026_06B_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-06B-03

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 09 juin 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ, Yves CHRETIEN

Secrétaire de séance : Camille MOLE

Délibération relative au choix du prestataire pour la réfection du pignon du foyer des jeunes

Le pignon du foyer des jeunes est abimé, des infiltrations d'eau ont été constatées fragilisant le bâtiment et abimant la charpente.
Pour ne pas mettre en péril la structure complète et assurer l'entretien du patrimoine bat de la commune, la réfection du pignon a été budgétisé en investissement.

2026-06B-03

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260625-2026_06B_03-DE

Deux prestataires ont été sollicités pour la réfection du pignon du foyer des jeunes :

SARL Seb Maçonnerie et enduiseur Da Silva	13 303.20€+ 1 908 € = 15 211.20 € TTC
EURL Daniel Hamon	16 135.50 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Par **11** voix pour et **0** voix contre

- **De retenir le prestataire SEB Maçonnerie** et de l'enduseur Da Silva, mieux-disante, pour la réfection du pignon pour un montant total de 15 211,20 € TTC

Fait à Saint-Thélo, le 18/06/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
Mme Camille MOLE

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL